



## Bulletin Municipal du 29 avril au 12 mai 2016

### Mairie

☎ 02.96.25.40.03

Fax. 02.96.25.48.02

Courriel : [mairielamotte22@orange.fr](mailto:mairielamotte22@orange.fr)

Site : [www.lamotte22.com](http://www.lamotte22.com)

Ouverture : Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h30-12h/13h30/17h et samedi 8h30/12h.

#### Contacts Maire et Adjointes :

Guilleret Jean Pierre : sur rendez-vous

Tachon Gilbert ☎02.96.25.45.67

Malestroit Sylvie ☎02.96.25.46.99

Etienne Guy ☎02.96.25.46.38

Bidan Philippe : ☎ 02.96.25.43.86

Routier Angélique : sur rendez-vous

Accueil périscolaire ☎ 02.96.25.43.16

ALSH ☎ 02.96.25.43.16

Ecole Publique ☎ 02.96.25.45.74

Ecole Privée ☎ 02.96.25.41.25

<http://www.nddlamotte.fr>

☎ 02.96.25.89.68	Bibliothèque	Cybercommune
Mardi	16h45/17h45	
Mercredi		14h/18h30
Vendredi	16h45/17h45	14 h/16 h
Samedi		10h/12h

**Médecin** : Dr POGANI ☎ 02.96.26.59.51

« 1 rue des Bruyères »

**Consultations** : lundi - samedi : 9h/12h30 ;

Rendez-vous à partir de 17h ; (Sauf samedi)

Visites de 15h à 17h du lundi au vendredi.

**Pharmacie** ☎ 02.96.25.40.07

Pierre et Petit « 18 rue Croix Montfort »

Lundi - vendredi : 9h/12h15 et 14h30/19h.

Samedi : 9h/12h30 et 14h/17h.

**Cabinet infirmier** ☎ 06.42.36.12.81

**Taxi/ambulances HEMONIC** ☎ 02.96.25.47.54

**Pompiers** ☎ 18

**Aide à domicile** ☎ 02.56.41.35.00

**Foyer Roger Jouan** ☎ 02.56.41.35.00

**La poste** : ☎ 02.96.25.47.25

Du lundi au vendredi : 13h45/15h45

Le samedi : 9h/11h

**Trans'Cidéral** : Fonctionne du lundi au

samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 19h,

soit 6 jours sur 7 hors jours fériés.

☎ 0 810 22 22 22 (N° Azur)

**Cidéral** : [www.cideral.com](http://www.cideral.com)

☎ 02.96.66.09.09

### DATES À RETENIR

13/05 : Loto - ASM Football

15/05 : Braderie - Ecole Publique ADPEEP

03/06 : Loto - Ecole Notre Dame de Lourdes

12/06 : Rallye - Amicale Laïque

## **INFORMATIONS MUNICIPALES**

### DÉCÈS DE MONSIEUR HUDO, MAIRE HONORAIRE :

Dès son arrivée à La Motte, Joseph HUDO s'est investi dans la vie de la commune en devenant membre d'associations communales (Comité des Fêtes, Club de l'Amitié...), et en participant aux nombreuses manifestations organisées dans la commune.

Elu Conseiller Municipal en 1977, M. HUDO est devenu Maire en 1983. La population lui renouvelle sa confiance en 1989 et en 1995.



Au cours de ses mandats, de nombreux projets verront le jour : lotissements, salle des sports, tribunes-vestiaires du stade, école publique et restaurant scolaire, cuisine de la salle des fêtes, salles rue de Bel-Air, immeuble rue des Bruyères, aménagement du bourg, révision du Plan d'Occupation des Sols...

Parallèlement à ses fonctions municipales, il sera vice-Président de la Cidéral et président du Syndicat d'eau de La Motte-Trévy.

M. HUDO laisse le souvenir d'un homme diplomate, dévoué, ayant une excellente connaissance de sa commune et de ses habitants avec qui il savait entretenir de bonnes relations. Pendant près de 40 ans, il s'est donné sans compter et a largement contribué au développement de la commune. Ce dévouement sera récompensé par M. le Préfet qui le nomme Maire Honoraire de notre commune en janvier 2002.

**CONSEIL MUNICIPAL** : Le Conseil Municipal se réunira en session ordinaire, salle de la Mairie, le mercredi 11 mai à 20 h.

**COMMÉMORATION DU 8 MAI** : La cérémonie de l'armistice du 8 mai 1945 aura lieu le dimanche 8 mai. Rendez-vous à 11 h place de la mairie. À 11 h 15, cérémonie au cours de laquelle un hommage aux victimes de la déportation sera rendu au monument aux morts avec dépôt de gerbe, minute de silence à la mémoire de tous les morts pour la France. La municipalité et les anciens combattants invitent la population, les élus, les enseignants avec les enfants des écoles à cette journée du souvenir. Elle sera suivie d'un vin d'honneur offert par la municipalité.

### ÉTAT CIVIL

**Naissances** : Swann GAILLET, 42 rue de la Croix Jartel

Alwina LE HELLEY, 9 Hameau de la Rode

Joy PELTIER, 12 impasse des Fauvettes

**Mariages** : Jean Paul LE LAY et Laurence HINAULT, 5 rue du Grand Chêne

Mickaël MIOT et Emilie ROUSSELLE, 20 rue de la Croix Montfort

**Décès** : Christiane RAULT veuve SIMON, Foyer Roger Jouan

René AUBERT, Foyer Roger Jouan

Georges DEVAUX, Foyer Roger Jouan

Marie Anne MÉZIDA veuve LE GUENNEC, Foyer Roger Jouan

Bernadette DUBOIS veuve AUDRAIN, Foyer Roger Jouan

Jean BOTTE épouse FOSTER, 60 Le Brillot

Jeanne LE NY veuve LE CLAINCHE, 14 La Noë Grasse

Irma LAUBÉ épouse BARABÉ, Foyer Roger Jouan

Joseph HUDO, 11 Cité Paul Lemaitre

**MATINÉE D'ÉVEIL** : Vendredi 13 mai au refuge des P'tits Loups à partir de 9 h 30 jusqu'à 11 h 30.

**COLLECTE DES DÉCHETS** : La collecte des déchets est prévue le mardi à partir de 5 h.

Ordures ménagères (10 et 24 mai) ; Sacs jaunes (3 mai et 18 mai).

### **TRANSPORTS SCOLAIRES – RENTRÉE 2016 :**

Les demandes de création de points d'arrêts doivent être transmises **en mairie** par les familles (courrier + extrait de carte ou un plan indiquant précisément l'endroit souhaité pour un arrêt) **avant le 10 juin**.

Vous pouvez faire vos démarches d'inscription et de réinscription à partir du 1<sup>er</sup> mai 2016.

La photo d'identité est obligatoire. Inscription ou réinscription possible sur [www.cotesdarmor.fr](http://www.cotesdarmor.fr) jusqu'au 31 juillet ; Pour le dossier papier la date limite de retour est le 15 juillet.

Au-delà une majoration de 30 € sera appliquée.

**RAPPEL** : la présentation de la carte de transport est obligatoire à la montée dans le car.



## **PETITES ANNONCES**

**AUX COPAINS D'ABORD** : Nous vous proposons : **Vendredi 29 avril** : Langue de bœuf sauce piquante.  
**Vendredi 13 mai** : Paëlla maison cuite au feu de bois.

Sur place ou à emporter, pensez à réserver au ☎ 02.96.56.54.36. Nous serons fermés les dimanches 1<sup>er</sup> et 8 mai.

**Pizzas : les vendredis, samedis et dimanches soirs – Repas ouvriers le midi en semaine.** Tous nos plats et pizzas sont réalisés exclusivement avec des produits frais. N'hésitez pas à consulter notre page Facebook « Auxcopainsd'abord »

**PROXI** : Ouvert de 8 h 30 à 12 h 45 et de 14 h 30 à 19 h 30 et le dimanche de 8 h 30 à 12 h 45.

**Le magasin sera exceptionnellement fermé le dimanche 1<sup>er</sup> mai.**

**FNACA** : Réunion **mercredi 4 mai à 10 h 30** à la salle des Bruyères. **Objet** : Cérémonie du 8 mai – organisation du jambon à l'os questions diverses.

**DIVERS** : Etudiante en math sup propose cours de soutien en mathématiques et physiques niveau collège/lycée pour les vacances d'été. ☎ 06.43.95.25.71 après 19 h 30.

Jeune femme propose ses services pour vos travaux de repassage, de ménage, courses... ☎ 06.88.24.95.98

**À VENDRE** : ➤ **Armoire ancienne** : 50 € ; **Yaourtière** : 15 € ; **Radio CD** : 10 € ; **Radio réveil** : 10 € ; **Centrale vapeur Vapoline** : 20 €. ☎ 02.96.25.42.05.

➤ **Canapé 2 places** avec 2 fauteuils (tissu et bois), bon état 300 € à débattre – **Grande table salon** bois et dessus carrelée avec 2 tiroirs (L 128 ; l 69 cm) bon état. ☎ 02.96.25.42.14 (heures repas).

**À LOUER** : ⇨ **Appartement T3** en duplex, 68 m<sup>2</sup>, grande pièce de vie, 2 grandes chambres à l'étage, salle d'eau, 2 WC, hall de palier, grande terrasse à l'étage, local cave, possibilité espace vert. Libre de suite. ☎ 02.96.25.41.76 – 06.70.47.14.81.

⇨ **Appartement T2**, 32 m<sup>2</sup>, équipé plaques cuisson, four, lave-vaisselle ; local cave ; espace vert. ☎ 02.96.25.40.03.

⇨ **Appartement T3** au bourg de La Motte, proximité écoles et commerces - 70 m<sup>2</sup>, parking privé. Libre au 1<sup>er</sup> juillet. ☎ 06.73.07.33.84/02.96.25.40.77.

⇨ **Appartement T3** au bourg de La Motte, parking privé. Libre de suite. ☎ 06.85.11.97.16.

⇨ **Appartement T2**, 37 m<sup>2</sup>, parking. ☎ 02.96.25.40.03.

⇨ Côtes d'Armor Habitat propose à la location **un logement individuel T5**, à La Motte, chauffage individuel électrique. Libre courant mai. Loyer : 379.94 €/mois. ☎ 02.96.94.12.41 (antenne de Loudéac). Vous pouvez saisir votre demande en ligne sur [www.cotesdarmorhabitat.com](http://www.cotesdarmorhabitat.com)

**COLLECTE DE « JOURNAUX ET PUBLICITÉS »** : Prochaine collecte le 7 mai de 10 h à 12 h.

Rendez-vous sur le parking de l'ancienne salle des fêtes.

**OFFRE D'EMPLOI** : ■ **ADECCO ST MEEN LE GRAND** recherche des agents **de production H/F en agroalimentaire sur le secteur de Collinée (22)**. Divers postes vous sont proposés tels que des tâches de conditionnement et d'emballage, fabrication de charcuteries, expédition, nettoyage, découpe, parage et désossage de porc et de bœuf. Vous avez le choix de vos horaires (4 h - 10 h 30 ; 10 h 30 - 17 h 30 ; 17 h 10 - 23 h 30 ; 6 h - 15 h ; 5 h - 12 h ; 12 h - 20 h ; 22 h - 4 h) et vous n'en changez pas. Les contrats sont de longue durée. Le salaire est de 10,91 € par heure minimum. Les postes sont accessibles sans qualification ni expérience. **Recherche d'un travail ? Envie de changer ? Envie d'évoluer ? Contactez-nous au plus vite.** ☎ 02.99.09.32.42.

**LA CITÉ DES MÉTIERS** des Côtes d'Armor et la Maison de l'Entreprise, de l'Emploi et de la Formation organisent un atelier **Conseils pour une candidature efficace** **Lundi 9 mai, à 14h, à Loudéac (MEEF)**

L'entrée est **gratuite et ouverte à tous** (étudiants, demandeurs d'emploi, salariés, ...)

Lors de cet atelier, des bénévoles de l'association EGEE feront un point sur les attentes des entreprises et donneront aux participants des conseils pour rédiger un CV et une lettre de motivation et se présenter à un employeur. En fin de séance, ils seront à leur disposition pour donner un avis sur leurs documents, et pour programmer, la semaine suivante, une simulation d'entretien de recrutement. **8 places sont encore disponibles !**

**Sur inscription** : [www.citedesmetiers22.fr](http://www.citedesmetiers22.fr) (page ateliers) – ☎ 02.96.76.51.51.

## ANIMATIONS / FÊTES



**LOTO** : L'ASM FOOT organise le **vendredi 13 mai à 20 h 30** à la salle Athéna, un loto animé et sélectionné par LB Animation. 1 bon d'achat 500 € ; 1 bon d'achat 300 € ; 1 bon d'achat 200 € ; 2 bons d'achat 150 € ; 1 bon d'achat 120 € ; 1 bon d'achat 100 € ; 8 bons d'achat 50 € ; 8 bons d'achat 40 € ; 8 bons d'achat 30 € ; Séries corbeille de fruits ; Séries dégustation ; Série alimentaire.

Sur place : Buvette – Café – Chocolat – Gâteaux – Crêpes – Casse-croustes.

1 carton : 3 € ; 3 cartons : 8 € ; 7 cartons : 15 € (6 crêpes achetées = 1 carton offert).

**DO-IN QI GONG RELAXATION** : Journée Colloque Débat le samedi 21 mai à la salle Athéna à La Motte de 10 h à 17 h ; ouverte à tous ; avec Michel ODOUL, fondateur de l'institut français de Shiatsu à Paris, auteur de plusieurs ouvrages. Les Thèmes: "Dis-moi où tu as mal, je te dirai pourquoi" ; Dis-moi pourquoi cela arrive maintenant".

Renseignements, réservations : 02 96 26 82 62 ou 06 30 13 00 17. Participation: 50 € avec buffet compris servi sur place.

## REMERCIEMENTS

✂ Mme Maria DEVAUX et M. Noël SIMON remercient le personnel du Foyer Roger Jouan de toute l'attention portée à M. **Georges DEVAUX** décédé le 11 avril 2016 ainsi que les infirmières du cabinet médical de LA MOTTE.

✂ La famille **AUDRAIN** (ses enfants, petits enfants et arrière petits enfants) remercie sincèrement toutes les personnes qui lui ont témoigné de la sympathie lors du décès de **Bernadette**. La famille remercie aussi le personnel du Foyer Roger Jouan.

✂ Les familles LE NY et LE CLAINCHE remercient sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie lors du décès de **Jeanne LE CLAINCHE**, soit par leur visite, leur présence aux obsèques, l'offrande de messes et de fleurs.

## SPORTS

**ASM FOOTBALL** : Match du 30 avril : Les U17 reçoivent Saint Malo Us 2. Match du 7 mai : Les U17 reçoivent Ploufragan. Matchs du 8 mai : L'équipe A reçoit Croix Corlay, délégué : C. Beurel ; L'équipe B reçoit Uzel Merléac, délégué : R. Bidan ; L'équipe C se déplace à Langast, délégué : M. Guidec.

**ACM HAND** : Matchs du samedi 30 avril 2016 : Seniors garçons 1 reçoivent Emeraude Handball 2 à 20 h ; Seniors garçons 2 reçoivent Al Loudéac hb3 à 18 h ; Seniors garçons 3 vont à Us Bourbriac à 21 h ; Seniors filles reçoivent al Trébeurden hb2 à 21 h 30 ; -17 ans filles reçoivent Landi Lampaul hb à 16 h ; -17 ans garçons vont à Es Plestin les Grèves à 15 h 15 ; -15 ans filles vont à us Plouisy à 14 h 30 ; -13 ans garçons vont à Hénansal Erquy à 14 h. -13 ans filles n'ont pas de match ; -11 ans mixtes vont à Mené hb1 à 14h ; Ecole de hand va à Loudéac à 14 h 30 au Palais des sports.



## La Mission Locale Centre Bretagne

Un acteur social mobilisé auprès des jeunes et des entreprises.



Présentes sur l'ensemble du territoire, les missions locales sont inscrites dans le code du travail et exercent une mission de service public de proximité afin de permettre aux jeunes de 16 à 25 ans (sortis des systèmes scolaires et étudiants) de surmonter les difficultés qui font obstacles à leur insertion professionnelle et sociale.

**Une offre de services à destination des jeunes de 16 à 25 ans.**

- Repérer, accueillir, informer, orienter et accompagner les jeunes en élaborant avec chacun un parcours personnalisé vers l'emploi.
- Soutenir les jeunes dans leur recherche d'emploi ainsi que dans leurs démarches d'orientation professionnelle, d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté et à la mobilité.

Préparer les jeunes candidats à une offre d'emploi, aide au maintien dans l'emploi (soutien matériel, médiation jeune-employeur) et accompagnement post emploi.

▪ **Une offre de service à destination des entreprises.**

- **Aider au recrutement** grâce à l'analyse des besoins de l'entreprise, la proposition de candidats et la construction d'une réponse individualisée (type de contrat, aides mobilisables, formation...).
- **Accompagner dans l'emploi** : suivi du jeune dans la phase d'intégration sur son poste de travail, bilans réguliers dans l'entreprise, médiation si nécessaire.

**Valoriser les entreprises locales** grâce à l'information des jeunes et des professionnels sur le secteur et les métiers exercés (visites, stages découverte des métiers...).

**Un nouveau dispositif est proposé par l'Etat aux jeunes de 18 à 25ans : la Garantie -jeunes.**

**Ce dispositif s'adresse aux jeunes**

- Qui vivent hors du foyer de leurs parents ou au sein de ce foyer sans recevoir de soutien financier de leurs parents,
- Qui ne sont ni à l'école, ni en emploi, ni en formation,
- Qui sont en situation de précarité, motivés et volontaires.

Quand un jeune entre sur le dispositif, il bénéficie d' :

- un accompagnement individuel et collectif par la mission locale, permettant l'accès à une diversité d'expériences professionnelles,
- une garantie de ressources via le versement d'une allocation d'un montant mensuel de 452,21 € en 2015.

Les engagements respectifs du jeune et de la mission locale font l'objet d'un contrat d'engagements réciproques conclu pour une durée maximale d'un an.

S'adresser à la Mission Locale au : ☎ 02.97.25.38.35 (Pontivy)

☎ 02.96.28.99.18 (Loudéac)



## Comment faire des économies d'eau?

L'eau est très présente sur Terre, mais seulement 1% de cette eau est douce et liquide. Sur cette portion, en plus des besoins primordiaux des écosystèmes naturels, s'ajoute la demande croissante des hommes qui met en danger l'équilibre des milieux aquatiques. Afin d'atténuer le risque d'un déséquilibre entre la demande et la ressource disponible, les efforts d'économie doivent donc être une préoccupation quotidienne, pour la planète mais aussi pour votre budget !

**Comment réduire sa consommation d'eau ?** Autrefois presque gratuite, l'eau constitue aujourd'hui un véritable poste de dépenses dans le budget des consommateurs. Il est pourtant possible d'économiser jusqu'à 30 % de sa consommation quotidienne, si l'on respecte trois règles simples :

**1 - Traquer les fuites :** Les fuites sont souvent invisibles et pèsent lourd dans le budget : un robinet qui fuit au goutte à goutte c'est 11,50 € par mois, et pour une chasse d'eau, cela peut coûter jusqu'à 72 € par mois ! Pour détecter des fuites, un moyen simple consiste à relever les numéros du compteur d'eau le soir avant de vous coucher, puis à nouveau le matin, avant toute utilisation d'eau. Si les chiffres ont changé, attention, vous avez une fuite !

**2 - Adopter les bons réflexes :** Quelques gestes simples peuvent contribuer à faire baisser votre facture :

- Prendre des douches (d'une durée raisonnable) plutôt que des bains ;
- Couper l'eau pendant la vaisselle, le brossage des dents, le savonnage... ;
- Utiliser le lave-linge et le lave-vaisselle lorsqu'ils sont pleins ;
- Arroser votre jardin avec de l'eau de pluie de préférence et éviter d'arroser en cours de journée pour limiter l'évaporation.

**3 - S'équiper en matériel hydro-économe :** Il peut être intéressant d'équiper la maison d'appareils hydro-économes, en particulier si ceux-ci représentent un faible investissement de départ et sont faciles à installer. En voici quelques exemples, utilisés par une famille de 4 personnes :

- **La douchette à débit limité** (de 15 à 40 €) se visse à la place de l'ancien pommeau de douche (de 30 à 45 € d'économies par an) ;
- **Les éco-plaquettes** (de 10 à 30 €) pour le réservoir des W-C, second poste de consommation d'eau, (jusqu'à 24 € d'économies par an) ;
- **Le mousseur pour mitigeur** (de 5 à 10 €) s'installe sur les robinets dans la salle de bain et la cuisine (économie de 6 à 9 € par an).

Pour plus d'infos : [www.rennesecodo.org](http://www.rennesecodo.org)

## L'indemnité kilométrique vélo (IKV) devient applicable

L'indemnité kilométrique vélo pour les salariés qui pédalent entre leur domicile et leur lieu de travail, que ce soit à vélo ou à vélo à assistance électrique, est fixée à 0,25 euros par kilomètre parcouru. Cette indemnité, applicable pour le moment uniquement aux salariés du secteur privé, peut être prise en charge de façon facultative par l'employeur.

Ses modalités d'application doivent faire l'objet :

- soit d'un accord entre l'employeur et les représentants d'organisations syndicales représentatives dans l'entreprise,
- soit d'une décision unilatérale de l'employeur après consultation du comité d'entreprise ou des délégués du personnel, s'il en existe.

**La prise en charge par l'employeur peut être cumulée avec le remboursement des abonnements transports entre le domicile du salarié et son lieu de travail, à condition que ce ne soit pas pour effectuer la même partie du trajet, précise le décret. Le dispositif n'est pas encore applicable aux salariés du secteur public, tant que le décret spécifique d'application n'est pas paru au Journal officiel.**

Pour l'employeur, cette participation à l'indemnité vélo est exonérée de cotisations sociales, dans la limite de 200 € par an et par salarié, et sur la base des kilomètres parcourus par les salariés pour se rendre à leur travail. Pour le salarié, l'indemnité kilométrique est exonérée d'impôt sur le revenu dans la limite d'un plafond annuel de 200 €.

## Des poules urbaines pour réduire ses déchets !

La ferme de la Clotière (Thorigné-Fouillard) vous propose d'accueillir des poules. Le principe est d'avoir deux poules chez soi pour réduire ses déchets et avoir des œufs ! Depuis mars 2016, cette action s'est inscrite dans l'opération « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » - portée par Rennes Métropole - avec le soutien de la Fédération Ille et Vilaine Nature Environnement (IVINE), dont la ferme fait partie.

La ferme animation de la Clotière est une association - loi 1901 -, créée en 2005, qui a pour objet de valoriser les activités issues des traditions agricoles et de développer la sensibilisation et la préservation de la nature et de l'environnement.

Créée en 2013, "les poules urbaines" visent à faciliter l'accès aux poules - aux personnes habitant en ville et souhaitant se familiariser avec ces gallinacées - en vue de réduire leurs déchets, et de recréer du lien avec la nature et les animaux.

Objectif 2016 : - trouver 40 foyers souhaitant accueillir deux poules, sur toute la Métropole rennaise

- étudier la faisabilité de poulaillers collectifs et municipaux à travers deux poulaillers pilotes.

Pour plus d'informations : <http://ferme-animation.e-monsite.com/>

## Bientôt l'interdiction des pesticides pour les particuliers : Qu'est-ce qu'on attend pour passer au naturel ?

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les particuliers ne pourront ni détenir, ni utiliser de pesticides chimiques de jardin. Ces produits qui ont un impact négatif sur votre santé et sur l'environnement devront donc être bannis des armoires des jardiniers amateurs.

Préparez-vous dès maintenant à jardiner au naturel ! Voici quelques règles de bases à connaître :

- L'aménagement de votre jardin : Réduisez au maximum les espaces minéraux comme les cours gravillonnées. Cela fera moins d'espace à désherber.

- La couverture du sol : Pour éviter que les herbes poussent et pour garder l'humidité, couvrez les sols avec des paillis organiques, des plantes couvre-sol ou des engrais verts

- L'entretien de la fertilité du sol : Apportez régulièrement du compost, source d'humus ou des paillis organiques. Cela développera l'activité des vers de terre et des micro-organismes

- La rotation des cultures : Pensez à faire tourner ! Au potager, ne cultivez pas les mêmes types de plantes au même endroit chaque année. Les ravageurs et les maladies sont souvent communs aux plantes de même famille. La rotation évite la transmission.

- L'installation des plantes adaptées : Les plantes rustiques, adaptées au climat et à la région seront moins sensibles que des plantes exotiques. Préférez également des variétés de plantes potagères moins sensibles aux maladies.

- Un environnement favorable à la biodiversité : Installez des haies fleuries et champêtres tapissées de feuilles mortes, fleurs en toute saison, point d'eau permanent dans le jardin, abris à insectes.... Autant d'éléments qui vous permettront d'avoir un écosystème équilibré.

Plus d'informations et livrets pratiques sur le jardinage au naturel sur [www.jardinaunaturel.org](http://www.jardinaunaturel.org)

**Articles rédigés par la Mce Maison de la consommation et de l'environnement – 48 Bd Magenta – 35000 Rennes – ☎ 02 99 30 35 50 – [info@mce-info.org](mailto:info@mce-info.org) – [www.mce-info.org](http://www.mce-info.org)**